

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 11 mars 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2019-03-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2019-03-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2019-03-03

Vente pour non-paiement de l'impôt foncier

Considérant l'état produit par le directeur général et/ou le secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2018 et antérieures;

Considérant que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Vincent Lévesque Dostie, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

Que le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire, en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

2019-03-04

Augmentation salariale des élus pour 2019

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2019, les allocations non imposable, qui constituent 33 % du salaire des élus, sont devenues imposable au niveau fédéral;

Considérant que le salaire des élus est déjà peu élevé par rapport aux responsabilités impliquées;

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le salaire des élus de la municipalité de Saint-Alban soient indexé de 3%, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019;

Qu'une augmentation supplémentaire soit appliquée pour compenser la nouvelle charge fiscale des élus municipaux, soit :

- Augmentation de l'allocation de dépense du maire de 97.67 \$, la faisant passer de 473.38 \$ à 571.05 \$ par mois.
- Augmentation des allocations de dépense des conseillers municipaux de 25.55 \$, les faisant passer de 123.81 \$ à 149.36 \$.

2019-03-05

Autorisation de signature – Renouvellement du contrat de financement du 214 décrétant des travaux d'aqueduc dans le rang Saint-Joseph Est, prévoyant une dépense de 96 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 32 000 \$, remboursable en 10 ans.

Considérant que le solde du règlement d'emprunt pour les travaux prévus au règlement 214 est de 13 666.47 \$;

Considérant que ce solde doit être refinancé pour une période de 5 ans, tel que prévu au règlement.

Considérant que l'institution financière de la Municipalité, Le Centre financier aux entreprises Desjardins Québec-Portneuf a offert les conditions de financement suivantes :

- Période d'amortissement restante :5 ans;
- Terme de 5 ans;
- Taux d'intérêt fixe de 5.10 % l'an, payable semestriellement;

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le contrat de financement de 13 666.47 \$ soit octroyé au Centre financier aux entreprises Desjardins Québec-Portneuf, aux conditions ci-haut mentionnées;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire trésorière adjointe, soient autorisés(es) à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux présentes;

2019-03-06

Développement résidentiel du secteur de la rue Matte – Étude de concept (lot 100) – Demande de budget additionnel

Considérant le mandat octroyé à Stantec pour la réalisation des plans et devis pour le développement résidentiel du secteur de la rue Matte;

Considérant que suite à une étude écologique complémentaire, des travaux supplémentaires ont été nécessaire, notamment à cause d'un problème d'érosion et de la présence d'une espèce menacée dans la Rivière Noire;

Considérant que Stantec a présenté une demande de budget additionnel de 6 150 \$ pour l'étude de concept;

Considérant que le conseil municipal avait compris que les plans et devis seraient réalisés pour le budget de l'entente initiale, mais qu'il comprend que les travaux supplémentaires étaient difficilement identifiable au préalable.

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et résolu à la majorité des membres présents

Que le conseil municipal accepte de payer un budget additionnel de 3 000 \$.

Mme Julie Quintin enregistre sa dissidence

2019-03-07

Adoption du rapport annuel 2018 du Service de sécurité incendie de Saint-Alban

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 1 (2018), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

2019-03-08

Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban enregistre sa participation à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

2019-03-09

Demande de dérogation mineure – Mme Éveline Keable et M. François Bissonnette

Considérant que Mme Éveline Keable et M. François Bissonnette sont propriétaire du lot 5 022 079 du cadastre du Québec, sur lequel ils désirent construire une résidence de villégiature;

Considérant que la topographie du terrain les oblige à localiser le chalet à une distance de 13,9 mètres du chemin, alors que le minimum prescrit est de 15 mètres, de même qu'à aménager le stationnement en façade du bâtiment, ce qui n'est pas permis par le règlement;

Considérant que leur projet nécessite aussi d'aménager un champ de polissage dans une entrée en gravier qui avait été aménagé ailleurs sur le terrain par l'ancien propriétaire;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et qu'il recommande au conseil municipal de l'approuver.

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à Mme Éveline Keable et à M. François Bissonnette visant à réduire la marge de recul

avant de 15 à 13,9 mètres et à permettre l'aménagement d'un stationnement en façade du bâtiment principal sur le lot 5 022 079 du cadastre du Québec;

Que cette dérogation soit conditionnelle à ce que Mme Keable et M. Bissonnette s'engagent à reboiser La portion de l'ancienne entrée qui ne sera pas utilisé pour l'implantation du champ de polissage.

2019-03-10

Demande de dérogation mineure – Mme Manon Lapointe et M. Réal Girard

Considérant que Mme Manon Lapointe et M. Réal Girard sont propriétaire du lot 4 616 044 du cadastre du Québec, sur lequel sont érigé une résidence et deux bâtiment secondaire;

Considérant que le terrain est situé sur un coin de rue et que le garage ne respecte pas (6,6 mètres) la marge avant prescrite de 7 mètres avec la rue Godin;

Considérant qu'un permis de construction avait été émis et que le bâtiment ne se trouve pas dans un triangle de visibilité.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à Mme Manon Lapointe et à M. Réal Girard pour réduire la marge de recul avant de 7 à 6.6 mètres par rapport à la rue Godin sur le lot 4 616 044 du cadastre du Québec.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 11 mars 2019, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 418 767.76 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2019-03-11

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
CENTRE FEMMES DE PORTNEUF	7908	50.00 \$
MICHAEL GENEST	7909	1 600.00 \$
GESTION JUNO&FRERES	7910	341.81 \$
CONEX	7911	1 295.25 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	7912	1 136.87 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF	7913	282.65 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	7914	1 247.48 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7915	728.94 \$
EUROFINS ENVIRONEX	7916	226.51 \$
LEFEBVRE, PHILIPPE	7917	3 786.99 \$
LEPINE, DENY	7918	194.93 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	7919	620.15 \$
MARQUIS, CARMEN	7920	43.64 \$
MATERIAUX AUDET	7921	196.08 \$

MECANIQUE ST-ALBAN	7922	1 609.72 \$
9362-9178 QUEBEC INC.	7923	24 538.53 \$
MORISSETTE, REAL	7924	245.00 \$
RENOVATION PETIT&MATTE	7925	2 653.05 \$
SERVICES MATREC	7926	663.29 \$
TURCOTTE 1989 INC.	7927	9 871.76 \$
	DAS, Fédéral	2 416.20 \$
	DAS, Prov.	5 715.07 \$
	Télu	847.47 \$
	Hydro Québec	14 121.70 \$
	Eko	430.19 \$
	Visa	587.90 \$
	SALAIRE	14 542.31 \$
	TOTAL:	89 993.49 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2019-03-12

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h20.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »